

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de dérogation mineure visant à autoriser l’implantation d’un bâtiment accessoire (abri d’auto avec remise intégrée) en cour avant avec un empiètement de 4 mètres dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 237 360, au 20 rue de la Cordialité ;
- Demande de dérogation mineure visant à régulariser l’implantation du champ d’épuration dans la bande de protection de 85 mètres des étangs aérés sur le lot 6 455 289, 121 rue Meunier.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la directrice du service d’urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 2 juillet 2024.

DONNÉ À EASTMAN, ce 13 juin 2024



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier